

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	30.—	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.—	25.—	14.—	5.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

214^{me} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

La France et la Tunisie

Pour ses débuts le nouveau président du Conseil, M. Edgar Faure, va se trouver en face d'un problème plus épineux encore que ceux qu'il supposait d'abord avoir à résoudre. La question budgétaire et financière est assurément de celles qui continueront à donner pas mal de fil à retordre au gouvernement français. Mais, brusquement, elle a été reléguée à l'arrière-plan par le rebondissement de l'affaire tunisienne. Celle-ci prend une tournure grave de par les émeutes qui ont éclaté dans le Protectorat causant morts et blessés et faisant suite aux mesures prises par le nouveau résident général à Tunis, M. de Hautecloque, contre les chefs nationalistes et communistes.

On s'est étonné dans certains milieux que M. de Hautecloque ait inauguré son « règne » par cet acte de poigne, et cela à un moment où la France n'avait pas de gouvernement, ou n'en avait qu'un chargé d'expédier les affaires courantes. En soi, certes, la mesure s'imposait et il y a longtemps que la Quatrième République aurait dû mettre un terme à l'activité de cette poignée d'agitateurs qui, mus par un nationalisme mal assimilé ou travaillant aux ordres de Moscou, étaient une entrave permanente pour la France dans le dessein qu'elle se proposait de stabiliser ses relations avec le beylicat.

Mais on a laissé le mal s'étendre. Et l'on doit bien constater que, dans le moment présent, une politique qui serait uniquement axée sur la force comporte un risque. Il se produirait en Tunisie ce qui se passe en Égypte ou en Iran où les Anglais apprennent à leurs dépens ce qu'il en coûte d'adopter une attitude résistante alors que, dans le passé, par négligence ou par idéologie, on a laissé échapper précisément les moyens d'une résistance efficace.

La méthode d'autorité pratiquée présentement à Tunis échouera peut-être ou en tout cas sera bien difficile à appliquer, parce que, toutes ces dernières années, l'action de la France dans ce Protectorat a manqué singulièrement de continuité.

Elle a passé par des phases de relâchement et de raidissement, et vice versa. Le prédécesseur de M. de Hautecloque encore, M. Périé, avait fait d'imprudentes promesses qui n'ont pu être tenues par le gouvernement, ce qui suscita le mécontentement accru des dirigeants tunisiens et, à plus forte raison, des agitateurs de toutes espèces.

Depuis quelques mois, le gouvernement du bey a multiplié ses revendications relatives à l'indépendance du pays. Il en appelle maintenant à l'O.N.U. A Paris, on a décidé de couper court et l'on a recommandé au nouveau résident général la manière forte. Mais, auparavant et pendant longtemps, jusque dans les cercles les plus élevés de la politique française et, sous l'influence des socialistes, en particulier, qui ont proprement semé la tempête, on a donné l'impression qu'on encourageait ces revendications. Alors, les indigènes ne comprennent plus.

Tant d'incertitudes, de contradictions, d'hésitations, de pas en avant, puis en arrière, et de faux pas ont porté l'irritation à son comble. Et, dernièrement encore accueillant le nouveau venu, M. de Hautecloque, le bey pouvait souligner avec l'ironie que l'on devine que depuis la Libération, c'était le cinquième résident général qu'il saluait. Où est la continuité française, fondement de toute politique viable ?

Comment tout cela finira-t-il ? On peut craindre le pire. Encore serait-il possible de redresser la situation si la Tunisie était seule à s'agiter. Mais elle est un de ces Etats du monde arabe en pleine ébullition. A sa frontière orientale, on a créé l'absurde royaume de Libye qui, bien moins « évolué » qu'elle, accède nominativement à l'indépendance. Plus loin, l'Égypte et le Moyen-Orient, de l'autre côté, le Maroc, font valoir les mêmes aspirations. Non, la tâche de M. Edgar Faure ne sera pas facile d'autant plus que, s'il a une politique tunisienne, il rencontrera des adversaires dans la majorité même qui devrait le soutenir.

René BRAICHET.

Le président Truman présente au Congrès

le budget le plus élevé de l'histoire américaine en dehors des années de guerre

Les dépenses sont estimées à plus de 85 milliards de dollars

WASHINGTON, 21 (A.F.P.). — Le président Truman a présenté lundi au Congrès un budget, qu'il a placé sous le signe de la défense, et qui comporte les chiffres les plus élevés de l'histoire américaine en dehors des années de guerre 1939-1945.

En effet, le projet présidentiel pour l'année fiscale allant du 1er juillet 1952 au 30 juin 1953 prévoit 85 milliards 400 millions de dollars de dépenses et 71 milliards de recettes, laissant apparaître un déficit de 14 milliards 400 millions de dollars.

M. Truman prévient, d'autre part, le Congrès que la dette publique améri-

caine, qui s'élevait actuellement à 255 milliards de dollars, atteindra en juin 1952 260 milliards, et 275 milliards en juin 1953. Ce dernier chiffre constitue le plafond autorisé par la législation des Etats-Unis.

Trois quarts des dépenses consacrées au réarmement

Avant toute autre considération, le président affirme, dans son message au Congrès, que « l'agression contre la République de Corée a convaincu les nations libres de la nécessité de réarmer ». C'est la raison pour laquelle, dit-il, le budget de 1953 constitue le double de

celui voté en 1950, à la veille de la guerre de Corée. Plus des trois quarts des dépenses prévues, ajoute M. Truman, seront consacrées « de près ou de loin » au réarmement.

Depuis dix-huit mois, affirme le président Truman, nous avons plus que doublé nos forces armées. Nous avons fait passer le nombre de nos divisions terrestres de 10 à 18. Nous avons remis en service plus de 160 bâtiments de notre flotte et nous avons augmenté de 40 le nombre de nos groupes d'aviation.

Le président fixe ensuite les nouveaux objectifs que le budget de 1953 doit permettre d'atteindre: une aviation de 143 groupes, une armée de 21 divisions, une marine de 408 grandes unités de combat, sans compter 16 escadres d'aéronavale basées sur des porte-avions de gros tonnage et un corps de fusiliers-marins (« marines ») comprenant 3 divisions. Toutefois, selon le président Truman, il ne s'agit pas d'un budget de mobilisation totale, mais d'un budget de « longue haleine », conçu dans les limites des possibilités économiques normales des Etats-Unis.

« Si de nouvelles causes de tension ne surgissent pas, déclare le président, j'espère que nous pourrions réduire nos dépenses après l'année fiscale 1954. » Il fait remarquer que la phase des investissements pour la construction d'usines d'armement et pour la mise en place de l'outillage est terminée. Les nouveaux crédits, ajoute-t-il, serviront à l'achat du matériel militaire lui-même et il laisse prévoir une augmentation considérable de la production d'armement dès 1952.

Lire la suite en dernières dépêches.

Le comte de Monceau attaché militaire belge à Washington a « enlevé » son fils

La désunion d'un des jeunes couples les plus brillants du Tout-Washington vient d'être consacrée par un événement qui a soulevé une émotion dans la haute société des Etats-Unis. Le comte Ivan du Monceau de Bergendae, âgé de quatorze mois, et s'est envolé avec lui vers la Belgique. Attaché militaire belge à Washington, le comte du Monceau avait épousé, voilà quelques années, une Américaine de 20 ans, Sarrame Dorsselhus.

Fort jolie, la jeune fille appartenait à une famille très riche (elle est l'héritière de T. Manville, un des plus gros producteurs d'amiante des Etats-Unis). Bientôt, elle donna un fils à Ivan du Monceau. Mais peu après la naissance de l'enfant, des fissures se firent jour dans l'union des jeunes gens. Ils décidèrent de se séparer, et provisoirement la garde du bébé fut confiée à Sarrame, qui se retira avec lui chez sa mère, à New-York. Le comte du Monceau alla, par voie assez régulière, lundi, il demanda à la jeune femme — maintenant âgée de 23 ans — la permission d'emmener son fils pour quelques jours.

Sarrame du Monceau lui laissa emmener le petit Tommy. Elle ne devait plus le revoir.

Via Montréal

Vendredi, en effet, le comte du Monceau, et sa mère, quittaient New-York emmenant l'enfant. Ils gagnèrent Montréal par le train et, là, ils s'embarquèrent à bord d'un Strato-Cruiser à destination de l'Angleterre.

On ne sait comment la comtesse Sarrame du Monceau avait appris qu'ils étaient partis de leur hôtel. Elle devina aussitôt les intentions de son mari. Mais il ne lui vint pas à l'idée qu'il avait pu partir par Montréal, et, accompagnée de sa mère, et d'un détective privé, elle alla le chercher sur l'aérodrome new-yorkais d'Idlewild.

Un autre détective, cependant, s'occu-

paît de reconstituer les faits et gestes des fugitifs. Il put établir qu'ils avaient pris le train pour Montréal. Il fit part de sa découverte à Sarrame du Monceau qui sauta immédiatement dans un avion, pour rejoindre, au Canada, son mari et son fils. Elle y arriva trop tard — quatre heures après le départ du Strato-Cruiser.

Le département d'Etat s'aperçoit-il ?

Cependant, le comte du Monceau, sa mère et l'enfant poursuivaient sans encombre leur voyage. Ils arrivèrent à Londres, samedi après-midi. Après avoir pris un peu de repos, ils repartirent pour Bruxelles où ils arrivaient le soir même.

A Londres, le comte du Monceau n'avait pu échapper aux photographes et il avait fini par se résigner à poser pour eux.

— Prenez de moi autant de clichés que vous voulez, leur dit-il. Mais je vous demande de ne pas photographier le bébé. Il paraissait joyeux. Cependant, il s'est refusé à toute déclaration sur les raisons qui l'avaient poussé à enlever son enfant. On croit savoir qu'il a l'intention de le confier à ses parents qui habitent en Belgique.

C'était, paraît-il, Sarrame du Monceau qui avait engagé l'action en divorce et elle n'avait pas caché qu'elle voulait obtenir la garde de l'enfant. Elle déclare maintenant qu'elle ententera contre son mari une instance en rapt d'enfant.

Toutefois, le comte du Monceau étant couvert par l'immunité diplomatique, il est peu probable que sa jeune femme puisse obtenir contre lui le secours des lois américaines. Faudra-t-il alors que le département d'Etat traite avec l'ambassadeur de Belgique pour tenter d'élaborer un accord entre les époux ? L'hypothèse n'est pas exclue.

Les échos du MONDE

Le doyen des maires de France

Le doyen des maires de France, M. Mathis, vient de célébrer à Ehuus (Haute-Saône), son 100^{me} anniversaire.

Les bizarreries de l'administration

Le navigateur solitaire français Marcel Bardiaux, qui a récemment traversé l'Atlantique sur une embarcation de 5 tonnes, dont il est d'ailleurs le constructeur, était récemment l'hôte d'honneur d'un déjeuner offert pour célébrer son exploit.

M. Jacques Closterman, consul général de France à Rio, lui a remis, au cours du repas, une lettre à son nom, timbrée « République française - Ministère de la Marine ». Dans cette lettre, les services de la Marine lui faisaient savoir qu'il venait d'être versé dans l'infanterie...

Marcel Bardiaux, qui a effectué la traversée de l'Atlantique sud de Dakar à Rio-de-Janeiro, compte poursuivre son voyage vers le sud et contourner le cap Horn.

Sauvée grâce à la radio

M. Friedrich Hoernig, qui s'occupe de radio en amateur, vient de recevoir une lettre du Maroc espagnol, lui apprenant que grâce à lui la vie d'un enfant a été sauvée sur la côte nord de l'Afrique.

Il y a quelques semaines, M. Hoernig captait par hasard un appel, émis par un amateur de Tanger, qui annonçait qu'un enfant souffrait d'une dangereuse maladie infectieuse, qui ne pouvait être combattue que par un remède allemand. Aussitôt, M. Hoernig téléphona à une grande pharmacie de Hambourg, qui à son tour téléphona à sa succursale en Espagne. Et le jour même, le remède était expédié en Afrique du Nord.

Voilà pourquoi M. Hoernig a reçu une lettre du fermier Juan Solis, de Ceuta, qui le remercie d'avoir sauvé la vie de sa fille. Le remède est arrivé juste à temps et la fillette est sur la voie de guérison.

J'ECOUTE...

A verse

Deux employés de services publics regardaient tomber la première neige de l'année. Ils échangeaient leurs réflexions. Elles étaient moroses: — Vivement le printemps! soupira-t-ils l'un d'eux.

L'autre renchérit: — Cette neige, c'est la poisse, la toute grande poisse!

Combien de nous, à la ville, sinon aux champs, où l'on en voudrait, paraît-il, soixante centimètres, n'avons-nous pas ronchonné de la sorte contre elle! L'empêcheuse de danser en rond! Il ne manquait plus qu'elle pour entraver une circulation quasi impossible déjà.

Vraiment, la neige, à la ville s'entend! ne comble de joie bruyante que les gosses.

L'impeccable — sauf quand il se trompe — bulletinier quotidien de la Station centrale suisse de « météo-ro-lo-gie », comme le scandale le speaker de la radio, aux oreilles de chacun de nous, en perd, lui-même, son français.

Pour lui, et pour lui seul, la neige, molle ou folle, la neige tombe en averse. « Averses de neige », voilà une expression que sa plume, à plusieurs reprises, ces jours-ci, a eu la démangeaison de nous servir. « Averses de neige », à Zurich peut-être. Mais en Suisse de langue française, nous ne voyons pas ça.

Ou bien, le grave bulletinier météo-ro-lo-gie voulait-il être ironique? D'accord, cette fois, avec le dictionnaire, parler de la neige comme on le dit d'une averse de discussions superflues? Bref! mettre dans la neige son grain de sel... pour plus vite la faire fondre peut-être?

Non! La neige ne tombe pas à verse. Laissons à la pluie seule le soin de nous verser, à plein seau, son eau pure sur la tête, et de « roller », comme disent les voisins.

Le français du météorologue suisse s'en portera mieux aussi.

FRANCHOMME.

SELON UNE NOUVELLE NOTE BRITANNIQUE

La police auxiliaire égyptienne est responsable des incidents qui se sont produits à Ismaïlia et à Suez

LONDRES, 21 (Reuter). — Une note britannique, publiée lundi à Londres, a été remise samedi au gouvernement égyptien.

Cette note proteste énergiquement contre six incidents qui se sont produits dernièrement et qualifie de fausses et tendancieuses les interprétations égyptiennes données à ces incidents. La note déclare en outre que « des preuves existent que ces six incidents sont imputables à la police égyptienne qui a ouvert le feu sur les troupes britanniques ».

Des détachements de la police égyptienne non contrôlés, probablement de la police auxiliaire, auraient commis intentionnellement des attaques contre les troupes britanniques qui ne faisaient que leur devoir. Celles-ci, ajoute la note, ont conservé, au cours de ces incidents, « une attitude exemplaire » et n'ont fait usage de leurs armes que très judicieusement pour rétablir l'ordre.

La note conteste ensuite que les troupes britanniques aient employé des balles « Dum-dum ». Les autorités militaires britanniques auraient également interdit l'emploi de ces mortiers contre les Egyptiens.

La note proteste enfin contre le fait que le gouvernement égyptien ait omis de retirer les détachements de la police auxiliaire de la zone du canal de Suez.

Cette police auxiliaire est sans aucun doute responsable des incidents regrettables d'Ismaïlia et de Suez. La note rend enfin le gouvernement égyptien responsable de l'assassinat d'un major britannique et de la mort, suivie de mutilation, de neuf soldats placés sous les ordres du haut-commandement britannique dans la zone du canal.

Le major assassiné appartenait aux troupes du génie britannique. Il n'était pas armé lorsque, le 3 décembre, il tomba dans une embuscade. Huit soldats, provenant de l'île Maurice, et un autre soldat britannique ont été mutilés après leur mort au moyen d'instruments tranchants et de poignards.

Nouvelles perquisitions à Ismaïlia

ISMAILIA, 21 (Reuter). — La 16^{me} brigade aéroportée a bloqué une partie du quartier arabe d'Ismaïlia et a perquisitionné dans toutes les maisons. Les soldats ont installé ensuite des détachements au quai Mohamed Ali, pour continuer la perquisition. Des blindés « Centurion » géants y sont restés toute la nuit.

(Lire la suite en dernières dépêches)

LA FOULE MANIFESTE



Voici un instantané pris à Tunis au cours des manifestations de la semaine dernière. De sanglants incidents se sont encore produits hier en fin de soirée dans l'agglomération de Nabeul, à quelques kilomètres d'Hammamet, dans l'est de la Tunisie. On compte trois morts et vingt blessés dont cinq grièvement.

La constitution de réserves de crise jouissant d'un privilège fiscal sera-t-elle admise par le canton de Neuchâtel ?

Une motion déposée sur le bureau du Grand Conseil neuchâtelois demande l'application sur le plan cantonal des dispositions fédérales relatives à la constitution par les entreprises privées de réserves de crise bénéficiant de privilèges fiscaux.

Nous avons déjà étudié brièvement ce système qui contribue autant que possible à prévenir l'inflation et les crises tout en remédiant « par la bande » à certains effets d'une fiscalité exagérée. Le Conseil d'Etat a l'intention de soumettre au Grand Conseil un projet de loi prévoyant l'application de mesures sans doute semblables à celles qui ont été adoptées par la Confédération. Le Département cantonal des finances a déjà entrepris l'étude du problème et pris l'avis des conseils communaux, de telle sorte que le système pourrait être appliqué rapidement chez nous. Certaines exagérations fiscales seraient ainsi compensées sans pour autant que les taux de la loi d'impôt soient modifiés.

La loi fédérale du 3 octobre 1951 sur les réserves de crise est simple et courte. En voici les points essentiels :

Le Conseil fédéral invite les entreprises privées à constituer des réserves qui bénéficieraient d'un privilège fiscal dans la mesure où elles seraient utilisées en période de dépression, ce privilège consistant en une rétrocession des impôts de défense nationale payés normalement au moment de la constitution des réserves. Autrement dit, la loi fédérale prévoit la restitution de l'impôt de défense nationale perçu qui ont été mis en réserve pour des investissements qui seront effectués en période de dépression économique.

Ces réserves devront être placées pour au moins 60 % en bons de dépôt de la Confédération, ceci afin que l'administration fédérale ait la certitude qu'elles existent effectivement sous forme de disponibilités et qu'elles ne sont pas entièrement immobilisées dans l'entreprise. Elles pourront être utilisées au moment choisi par le Conseil fédéral pour lutter contre le chômage, et devront être consacrées à des travaux déterminés (remise en état de locaux, amélioration de l'équipement, étude de nouvelles fabrications, etc.).

L'impôt de défense nationale ayant été payé sur le bénéfice net de l'entreprise, y compris la somme versée à la réserve de crise, une rétrocession des impôts payés sur la dite réserve aura lieu au moment de l'utilisation des sommes mises de côté en prévision des jours de dépression. Il en résultera une réduction du taux applicable.

Mais si une entreprise dispose de ses fonds avant la date arrêtée par les autorités, elle perd son droit à la rétrocession.

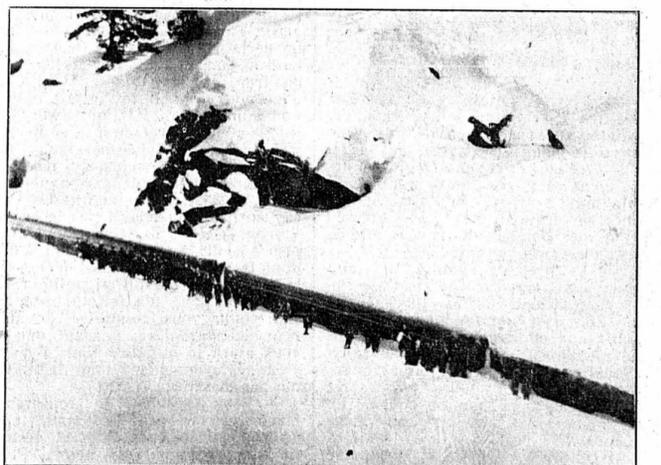
Un exemple, cité par le professeur Jean Golay dans la « Revue économique et sociale » met bien en lumière le processus :

Une société ayant un capital de un million a réalisé un bénéfice de 160.000 fr. pour l'année 1950. Elle décide de prélever 40.000 fr. afin de constituer une réserve de crise. Le montant de l'impôt de défense nationale sera de 19.200 francs, c'est-à-dire 12 % de 160.000 fr. calculé sur le bénéfice net total.

Jean HOSTETTLER.

(Lire la suite en 5^{me} page)

UN TRAIN BLOQUÉ DANS LES NEIGES



Un train de luxe transportant 222 voyageurs a été bloqué par la neige pendant trois jours dans la Sierra Nevada. Notre photographie aérienne montre une partie du convoi devant lequel les passagers font les cent pas...

AVIS OFFICIELS

COURS de taille de la vigne

Des cours théoriques et pratiques — durée un jour — sur la taille de la vigne, seront donnés à la Station d'essais viticoles d'Auvernier, à partir du vendredi 8 février 1952.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au mardi 5 février au plus tard. Pour être valables, les inscriptions devront être accompagnées d'un versement de Fr. 3.— à titre de finance de garantie. Cette finance sera remboursée si la participation au cours est effective et régulière.

Station d'essais viticoles d'Auvernier.



VILLE de Neuchâtel

Permis de construction

Demande de la Fabrique de montres Avia, Degoumois & Cie, d'agrandir son bâtiment industriel, 25, rue du Prébarreau.

Les plans, sont déposés au bureau de la police des constructions, Hôtel communal, jusqu'au 29 janvier 1952.

Police des constructions.

CHAMBRES

Chambre au centre, à monsieur, Fr. 50.—. Demander l'adresse du No 837 au bureau de la Feuille d'avis.

Chambre meublée indépendante, au soleil, pour personne sérieuse. Côte 53, depuis 17 h. 30.

A louer jolie chambre belle vue, tout confort. Riveraine, 2me étage.

Belle grande chambre au soleil, balcon, vue, central, à deux minutes de la gare. Rocher, 4me étage à droite. Tél. 5 25 33, de 12 à 14 h. et depuis 19 heures.

Belle grande chambre au soleil, confort, pour personne sérieuse. Hôtel de l'Hôpital 25, 1er étage.

Chambre à monsieur, soleil, confort Côte 32 a, 1er, tél. 5 41 89.

VENTE

d'une propriété à Fleurier

L'hoirie Dornier exposera en vente, par enchères publiques, une propriété sise à la rue des Moulins, à Fleurier, et à proximité de la gare, comprenant un bâtiment à l'usage de distillerie, caves, entrepôts et bureaux, plus un jardin constituant un beau chenal à bâtir, en bordure du jardin public. Superficie totale 2128 m².

Les enchères auront lieu à l'hôtel de la Poste, à Fleurier, le jeudi 7 février 1952, dès 15 h. 30.

Pour tous renseignements et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser au notaire Georges Vaucher, à Fleurier, chargé de la vente.

On offre à échanger

immeuble locatif

de sept appartements de trois chambres et quatre appartements de quatre chambres confort moderne, rendement 5 1/2 %, contre

terrain à bâtir

bien situé, à Neuchâtel ou dans les environs, si possible avec vue sur le lac. Offres sous chiffres S. R. 725 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

appartement

trois chambres, confort et chauffage central. S'adresser : rue du Manège 56, pour visiter, après 18 heures. Tél. 5 39 84.

PENSIONS OFFRES ET DEMANDES

CHAMBRE et PENSION pour jeune homme. Pension Monnard, 3 Beaux-Arts.

DEM. A LOUER

On cherche une ou deux chambres et cuisine avec ou sans confort, en ville. — Adresser offres sous chiffres Z. M. 900 au bureau de la Feuille d'avis.

Etudiante cherche CHAMBRE

indépendante, tranquille, avec salle de bains, eau chaude, si possible part à la cuisine. Adresser offres écrites à I. S. 893 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

JEUNE HOMME

de la campagne, désireux suivre pendant une année l'école en Suisse allemande, ou quittant les classes au printemps. Vie de famille assurée. Offres à Fritz Klämpf-Gyger, Champion (Berne). Tél. (032) 8 38 15.

Je cherche un

MÉCANICIEN

sur vélos et motos

Jean Jaberg, cycles et motos, Saint-Blaise.

CHALET

Je cherche à louer chalet aux environs de Neuchâtel. — Adresser offres écrites à H. R. 835 au bureau de la Feuille d'avis.

RENO S. A., Paix 133

LA CHAUX-DE-FONDS

employée

au courant des expéditions et travaux de bureau.

Faire offres ou se présenter en indiquant prétentions et date d'entrée.

OHMAG

Bellevaux 8, Neuchâtel

ouvrières

débutantes et qualifiées

Maison d'édition

cherche JEUNE FILLE pour poste stable

d'aide-comptable

Entrée : 15 mars 1952

Adresser offres manuscrites avec références à T. F. 895 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons pour tout de suite ou pour date à convenir :

POLISSEURS

sur couverts et orfèvrerie, de préférence hommes ayant fait déjà le même genre de travail.

Se présenter ou écrire à l'Orfèvrerie Christofle S. A., Pesoux, avec références et certificats.

EMPLOYÉE DE BUREAU

STENO-DACTYLOGRAPHE, capable de correspondre PARFAITEMENT en français et en allemand, est demandée par fabrique de produits alimentaires. Dames répondant aux exigences ci-dessus sont priées de faire offres détaillées manuscrites, avec prétentions de salaire, à case postale No 16, Neuchâtel 8.

Maison spécialisée de café et d'alimentation cherche

aide-vendeur

connaissant la branche. — Adresser offres écrites à W. F. 896 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous payons

effectivement fixe et frais de 500 fr. par mois plus provision

à représentantes

pour la vente auprès de la clientèle particulière de confection sur mesure pour dames. Nous offrons également : carte rose, abonnement, toutes assurances sociales, caisse de maladie, etc. Débutantes seront entièrement mises au courant.

Offres sous chiffres OFA 2431 F à Orell Füssli-Annonces S. A., Lausanne.

MARCEL BOREL, atelier de mécanique à Pesoux, cherche un

mécanicien de précision

et un

manceuvre

consciencieux ayant si possible des connaissances en mécanique.

Faire offres écrites.

Importante fabrique d'horlogerie dans le Jura cherche, pour le 15 mars 1952,

employée de bureau

sachant couramment le français et l'allemand (éventuellement notions d'anglais).

Adresser offres écrites sous chiffres P 2203 J à Publicitas S. A., Saint-Imier.

On cherche pour maison privée deux jeunes filles de toute confiance en qualité de

cuisinière

et

femme de chambre

Adresser offres écrites à O. N. 859 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons, pour notre magasin de lustrerie et d'appareils électriques,

un(e) vendeur(euse)

personne capable et de confiance, ayant de bonnes notions commerciales. Connaissance de l'allemand désirée. Place stable, en cas de convenance, et droit à la Caisse de pensions. Les intéressés sont priés d'adresser leurs offres manuscrites avec prétentions de salaire, curriculum vitae, copies de certificats et photographie à la

Société des Forces électriques de la Goule, SAINT-IMIER.

Le service de diffusion des revues hebdomadaires illustrées

RADIO-TÉLÉVISION

JE VOIS TOUT

(EN FAMILLE)

engagerait personnes actives et sérieuses ayant l'habitude de visiter la clientèle particulière. Places stables et bien rémunérées. — Adresser offres et références à l'Administration de ces deux revues : Avenue Beaulieu 11, Lausanne.

Importante maison d'importation de la place cherche, pour tout de suite ou pour date à convenir, une

sténo-dactylographe

absolument qualifiée et expérimentée, de langue maternelle française, mais connaissant parfaitement la langue allemande. Place stable et bien rétribuée. — Adresser offres détaillées, avec références et prétentions de salaire, sous chiffres P. O. 890 au bureau de la Feuille d'avis.

Bons tôliers - serruriers

Un repousseur

sont demandés par

USINE DECKER S. A. NEUCHÂTEL

DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune Suisseuse allemande ayant fréquenté l'école secondaire et une année l'École de commerce de Neuchâtel, cherche place dans

bureau ou magasin

de la ville. Entrée 1er mai. — Faire offres écrites sous chiffres X. E. 894 au bureau de la Feuille d'avis.

COUTURIÈRE

expérimentée, cherche place stable dans magasin de confections comme couturière-essayeuse auprès de la clientèle, pour tout de suite ou pour date à convenir. — Adresser offres écrites à C. L. 892 au bureau de la Feuille d'avis.

Personne

d'un certain âge, de toute moralité et de confiance, ménagère expérimentée, cherche emploi auprès d'une personne seule ou couple (ménage simple). Gages à convenir. Bonnes références, pressant. — Adresser offres écrites à G. H. 868 au bureau de la Feuille d'avis.

Sommelière

expérimentée, connaissant la restauration, cherche place. — Adresser offres écrites à X. Z. 848 au bureau de la Feuille d'avis.

bonne à tout faire

Adresser offres écrites à C. L. 864 au bureau de la Feuille d'avis.

Italienne déjà en Suisse cherche place de

bonne à tout faire

ou femme de chambre. Libre tout de suite. — Adresser offres écrites à L. F. 898 au bureau de la Feuille d'avis.

COUTURE

Mme Lambelet-Schaffter, Fontaine-André 14, est de retour et se recommande pour du travail.

MESDAMES!

Portez notre

BAS FILET

indemallable, teintes mode,

à Fr. **5.90**

Vous serez satisfaites

Savoie-Petitzierre

NEUCHÂTEL S. A.

A vendre un beau tableau nature morte (fruits) d'un peintre italien. Dimensions : 90 x 70; vendrait pour un restaurant ou un café, prix : Fr. 180.—. Tél. 5 46 30.

DEM. A ACHETER

MÉNAGÈRES!

Je suis toujours acheteur de chiffons, papier, fers et métaux. — Se recommander :

Charles Jeanmeret

Chavannes 9. Une carte suffit. (Entrepôt : rue Fleury.)

Mlle S. Bornstein

Rümelinbachweg 10 Bâle

CALORIFÈRE

en bon état. S'adresser : M. L'Éplattier, place Piaget 7.

APPRENTISSAGES

On demande pour le printemps

apprentie couturière

dans bon atelier de la ville. Rétribution immédiate. — Adresser offres écrites à R. Z. 884 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune homme ayant fréquenté au moins deux ans l'école secondaire, sérieux et en bonne santé, trouverait place

d'apprenti droguiste

pour le mois d'avril. Prière d'écrire sous chiffres K. H. 870 au bureau de la Feuille d'avis.

REMERCIEMENTS

La famille de Monsieur Fritz VEUVE, très touchée de l'affectueuse sympathie qui lui a été témoignée dans sa cruelle épreuve, exprime à tous ceux qui l'ont entourée sa sincère reconnaissance pour la grande part prise à son chagrin.

Neuchâtel, Bruxelles et Paris, janvier 1952.

Monsieur Robert FIVAZ et son fils Jean-Claude, profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, prient toutes les personnes qui ont pris part à leur chagrin de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

Madame Ali MAIRE-LAMBERCIER et famille

profondément émue des témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, prient toutes les personnes qui les ont entourées d'agréer l'expression de leur vive reconnaissance.

Noiraigue, le 21 janvier 1952.

FEUILLETON de la «Feuille d'avis de Neuchâtel»

LE CRIME DES AGRIATES

ROMAN par Edge TREMOIS 26

— Vous m'interrogez, monsieur Valroy. Il faut bien que je réponde. Sinon, vous seriez en droit de me prendre pour un homme mal élevé.

— Au contraire, je vous donne acte bien volontiers que pour un humble bandit sardes, vous vous exprimez en français avec une correction que nombre de nos candidats aux élections vous envieraient...

— Le premier résultat de mon compagnonnage de chaîne, avec Peragnon, reprit Marenà, fut en effet de décrocher mon ignorance. Il savait tout ce copain-là. On pouvait le mettre sur n'importe quel sujet. Nous avons passé trois ans à échanger des idées. Et quelles idées ! C'est ainsi que j'ai été mis au courant de la rancune de Peragnon contre monsieur votre père, à qui il devait sa villégiature à Cayenne. Il paraît que c'était un très grand policier. Qu'est-il devenu ?

— Peragnon l'a tué ! grogna Valroy en regardant Marenà dans les yeux.

— Quel dommage ! Qu'y a-t-il de plus émouvant qu'une belle lutte entre un détective et un sublime bandit ? Aussi quand un petit berger de la montagne est venu m'annoncer dans ma retraite que vous me pardonneriez de tenir secrète — quand un petit berger est venu m'annoncer qu'un certain Valroy avait pris en mains l'affaire Chevré, ai-je éprouvé un certain frémissement de joie. Du haut de mon maquis, j'allais pouvoir arbitrer un combat splendide ! Car, déjà pour moi il ne faisait aucun doute que c'était P.P. qui avait jeté le lasso. J'avais reconnu le coup que je lui avais moi-même enseigné ! Hélas ! les renseignements, qui me parvinrent dans la suite par mon petit pâtre, me satisfirent moins. Le Valroy en question n'était pas le grand Valroy — mais une sorte de blanc-bec — de faiseur d'excentricités dont la première était de m'accuser moi, Marenà, d'avoir zigouillé Chevré ! Mon sang n'a fait qu'un tour. J'ai voulu vous connaître. Je suis venu ici dare-dare, pensant que si vous aviez le moindre flair, vous y viendriez vous-même tout droit. Ça n'a pas manqué.

— Votre service de renseignements vous a peut-être aussi tenu au courant de mes faits et gestes, fit Pierre d'une voix acide. P.P. sans doute... en personne...

— Halte-là ! ne me faites pas dire, à votre tour, ce dont je n'ai pas soufflé mot. Je n'ai pas rencontré Peragnon depuis notre fuite sur le Ma-

roni. Je n'ai pas vu P.P. lancer le lasso. J'ai vu Francis Chevré culbuter — et j'ai seulement la pensée instinctive que Peragnon avait pu faire cela. Mais j'ai été tellement saisi par ce spectacle que je n'ai songé, tout d'abord, qu'à me cacher moi-même. Quand je me suis disposé à aller de nouveau regarder — par cette fente de rochers — tout avait disparu. Par curiosité j'examinai l'emplacement du crime. J'ai même suivi les traces de ceux qui ont emporté le corps de Francis Chevré jusqu'au défilé du Faraco où ils l'ont pendu. Vous semblez ne pas me croire ? Les traces que vous avez dû remarquer dans le lit du torrent ne sont pas les miennes. Vérification quand il vous plaira. Je ne suis pas assez naïf pour aller me charger — en plus de mes peccadilles — des crimes des autres. Peut-être quand j'ai découvert M. Chevré se balançant au clair de lune, au bout d'une corde, ai-je éprouvé une seconde émotion plus forte que la première et ai-je négligé alors d'effacer l'une de mes empreintes sur le lieu du crime — ce qui peut, à la rigueur, expliquer que Pedroguardia...

— Il est persuadé que vous êtes l'assassin de M. Chevré, affirma Pierre. Il m'en a fait part et je tiens à vous déclarer que je n'ai pas, jusqu'à présent, partagé son avis.

— Et viva ! s'écria Marenà. C'était aussi à douter de tout bon sens, de toute justice ! Quelle raison — je vous le demande — aurais-je eue

d'en vouloir à ce pauvre Chevré ?

— Que vous ne connaissez pas... insinua Pierre.

— Parfaitement et dont je n'ai appris l'existence que par le bruit qu'a causé sa mort.

— Et que P.P. ne connaissait probablement pas davantage, insista Pierre.

— Ça, c'est à vous de le découvrir, cher monsieur Valroy. Peragnon pouvait, au contraire, très bien être en rapport avec Francis Chevré. Peragnon avait toujours des tas d'affaires en tête. Quel est le motif qui l'a poussé à lancer le lasso jusqu'à ce que mort s'ensuive ? Là est le hic.

— Et c'est ce hic que je suis en passe de découvrir, crâna Pierre, à moins que vous ne m'en laissiez pas le temps ! Ma vie est entre vos mains, Marenà. Mais sachez bien ceci : c'est que moi disparu ; l'enquête continuera d'autant plus redoutable, pour les criminels, qu'ils ignorent qui les poursuivra.

— Il n'entre pas dans mes intentions de vous causer le moindre mal, dit Marenà d'une voix presque caressante. Je voudrais seulement faire votre connaissance et vous rudoyer un peu pour avoir eu le toupet de m'accuser. Vous vous êtes coupé sur ce point. Les autres ne m'intéressent pas. Il n'existe, entre Peragnon et moi, aucun geste, aucune obligation. Je vous laisse donc le champ libre et vais reprendre ma place, au balcon de ma montagne, en spectateur passionné. Enfin, pour

vous prouver que je ne vous suis nullement défavorable, j'ajouterais seulement que, moi aussi, je sais raisonner et que j'ai ma petite idée sur le crime des Agriates. J'ignore si vous bluffez ou non en vous prétendant éclairé. Mais à votre place, je n'hésiterais pas. Une fois libre, je descendrais les rives du Santo jusqu'à son embouchure. Là, en face de la mer infinie, vous comprendrez.

— Vous avez donc l'intention de me délivrer de mes liens ?

— En pouvez-vous douter un seul instant ? Oui je vais vous délivrer. Mais comme, malgré vos protestations, je ne suis pas très sûr de vos réflexes, je vais mettre, en même temps, entre vous et moi, une certaine distance.

— Vous avez tort. Je suis prêt à prendre l'engagement...

— Pas de promesses que vous pourriez regretter. Au revoir, monsieur Valroy. Notre entrevue est terminée. Je fais des vœux pour votre réussite et regagne mes sommets. Je place, à côté de vous, votre propre couteau. Les cordes qui vous attachent les bras ne sont pas très serrées. Avec quelques contorsions et un petit effort d'un quart d'heure tout au plus, vous parviendrez à vous libérer. A ce moment, je serai loin. Un mot encore, s'il vous plaît. Ne tentez pas de me rattraper. Dans le maquis, je demeure le maître et vous en seriez quitte pour un mauvais coup de ma pétroire — chevrotines 9 grains, bonne mesure de pou-

dre. Suivez plutôt le «Santo» jusqu'à son embouchure — tout en restant sur vos gardes. M. Chevré chassait la bécasse, il est tombé sur le sanglier. Vous même chassez le sanglier, ne négligez pas la bécasse !

Il éclata de rire, saisit son fusil et bondit hors de la grotte en entonnant à pleine voix le «Salve Regina», le fameux chant national corse.

Valroy suivit de l'oreille son trajet alors qu'il grimpaît, comme un chat, au flanc du rocher à pic.

Puis, subitement, tout retomba dans le silence.

XIII

Qui a tiré ?

Valroy suit les conseils de Marenà. Il ne perd pas une seconde. Le voilà presque dans la situation où il se trouvait, voilà deux ans, dans la maison de Levallois. Alors, le bandit présumé n'était que l'inspecteur de police Turlot. Cette fois, c'est une autre affaire. Qui est exactement ce Marenà ?

— Dire que je l'ai laissé filer sans avoir vérifié ses empreintes ! maugrée-t-il en faisant des sauts de carpe pour atteindre le couteau.

Cependant, il réfléchit :

— Bah ! si j'avais ramené la question sur ce sujet, il est fort probable que, malgré ma promesse, ce loustic aurait négligé de me renseigner. Et pourtant ! c'est de la plus haute importance !

(A suivre)

VEUILLEZ OBSERVER NOS VITRINES

VENTE DE FIN DE SAISON
 autorisée par le Département de police
 du 15 au 31 janvier

Prix réduits jusqu'à **50%**

dés maintenant depuis :

Complets	95.-
Manteaux d'hiver	125.-
Manteau mi-saison et Loden	112.-
Vestons sport	56.-
Pantalons flanelle	34.-

Costumes et Manteaux pour enfants,
 Windblouses, Pantalons de ski

NEUCHÂTEL Rue du Seyon 2 Tél. (038) 516 68

VENTE FIN DE SAISON

Autorisation officielle
 très gros rabais
 jusqu'à 50%

Blouses et chemisiers pour dames

Belles fantaisies en laine
 coton ou georgette

soldées à
12.90 et 14.90

Guye-Prêtre
 NEUCHÂTEL

Etes-vous pressé?
 Nos conserves vous rendront service

Un aperçu de nos sortes les meilleur marché

	Boîte	Fr.	%
Haricots-cassoulets	1/1	1.-	5%
Pois verts	1/1	1.-	5%
Haricots verts	1/1	1.25	5%
Ravioli aux œufs	1/1	1.85	5%
Pruneaux moitiés	1/1	1.75	5%

Bon marché à

la Fruitière
 Alimentation

Bellevaux 5 - Tél. 5 24 59
 Livraisons à domicile.

MACHINES À COUDRE

QUELQUES BONNES OCCASIONS
 révisées et garanties

- « BERNINA » zig-zag
- « SINGER » table
- « SINGER » portative électrique

Machines à coffret depuis Fr. 30.-
 Facilités de paiement

LERSCH & ROBERT S.A.
 NEUCHÂTEL Tél. 5 13 34

VENTE DE SOLDES

(Autorisation officielle)



Baisse sensationnelle

Tapis d'Orient Tapis de moquette
 Passages pour escaliers Coco

E. Gans-Ruedin
 Bassin 10 Neuchâtel

COUVERTS DE TABLE

argent massif et métal argenté les douze pièces depuis Fr. 54.-

P. Matthey
 ORFÈVRE HORLOGERIE BIJOUTERIE
 RUE DU SEYON 5



COMPTOIR DES PAPIERS PEINTS
 TERREAUX 7 - 1^{er} ÉTAGE

Poussette
 et pousse-pousse à vendre avec literie. — Téléphone 5 50 43.

UN BON CONSEIL :

Un bon lit
 Un bon sommeil



Duvets - Traversins
 Oreillers - Couvre-pieds
 Couvertures de laine de première qualité

Le magasin spécialisé de literie

C. BUSER - Au Cygne

Faubourg du Lac 1 Tél. 5 26 46

vous donnera tous renseignements utiles à ce sujet

Notre plus formidable...
VENTE FIN DE SAISON

(Autorisation officielle)

Encore meilleur marché à notre rayon de **PULLOVERS** pour DAMES

250 pullovers 50%
 soldé avec RABAIS jusqu'à

PAR EXEMPLE

UN LOT **PULLOVERS** pure laine pour dames, toutes teintes et noir valeur **19.80**, soldé **9.80**

UN LOT **PULLOVERS** noirs pour dames, fine laine avec motif . . . valeur **22.50**, soldé **11.25**

UN LOT **PULLOVERS** pour dames uni et fantaisie, en grande partie pièces uniques Valeur jusqu'à **49.- 45.- 39.50**

Soldé **24.- 20.- 15.-**

Malgré les prix énormément baissés, nos qualités restent inchangées



UN GRAND LOT **GILETS VAGUES** pure laine, pour dames, toutes teintes de la saison et noir, tailles 38 à 48 . . . valeur **24.50**, soldé **17.-**

UN LOT **GILETS VAGUES** pour dames, en laine, qualité douce . . . valeur **29.50**, soldé **10.-**

La Nouveauté SA AU LOUVRE
 NEUCHÂTEL

CHAUSSURES
CENDRILLON
 6, RUE DE LA TREILLE

POUR DAMES :

DÉCOLLETÉ	14.-	24.-	29.-
TROTTEUR	12.-	19.-	22.- 24.- 29.- 34.- 39.-
BOTTILLONS	19.-	24.-	
FEUTRES GALOCHÉS	9.-	14.-	19.-
PANTOUFLES	5.-	6.-	9.- 12.- 14.- 17.- 19.-
APRÈS-SKI cuir ou daim, semelle de crêpe/caoutchouc	24.-	29.-	

POUR MESSIEURS :

BOTTINES DE TRAVAIL cuir noir, semelle de cuir ou de caoutchouc	34.-	49.-
SOULIERS BAS	19.-	29.-
APRÈS-SKI semelle de crêpe/caoutchouc	29.-	34.- 39.- 39.50 49.-

POUR ENFANTS :

BOTTINES	9.-	12.-	15.-	19.-
SOULIERS BAS (19/22)	6.-			
FEUTRES GALOCHÉS	9.-	12.-		
PANTOUFLES MONTANTES	5.-			
APRÈS-SKI cuir brun, semelle de crêpe/caoutchouc	19.-			

A vendre quelques machines à coudre

d'occasion, bien révisées et livrées avec garantie, de Fr. 70.- à Fr. 350.-
 Facilités de paiements
 H. Wettstein, Seyon 16, Grand-Rue 5. tél. 5 94 24

Des prix

VOYEZ EN VITRINE

Des fauteuils
 Des tissus rideaux
 Des satins brodés
 Un grand dressoir

vendus à des prix très bas

Demandez ce qu'il vous faut, nous trouverons pour vous l'exceptionnel

MAGASIN
G. LAVANCHY
 ORANGERIE 4

A vendre d'occasion deux

pneus à neige

pour «Topolino». Offres à case postale 14130, Anet (Berne) ou tél. (032) 8 36 35.

A vendre **souliers de ski**

No 42, en bon état, bas prix. — S'adresser : Carrels 11a, PESEUX, à partir de 10 heures.

Ménagère

Pour tout aplanissage, polissage et pose de manches et anses, adressez-vous à l'atelier spécialisé :

Lionel Zeender, Cortailod



Dépôt pour la ville :
S. A. Vuilliomnet & Cie
Elexa S. A.
Electricité J. Groux, Manège

Peseux: Beck & Cie, Quincaillerie
Colombier: Lorimier,
Saint-Aubin:
Müller-Michel

Certificats et références des Services électriques à disposition

Compagnie des Tramways NEUCHÂTEL

Ensuite de la hausse des salaires et du renchérissement des matières, la Compagnie se voit dans l'obligation de majorer certaines taxes.

Dès le 1er février 1952, interviennent dans le tarif les modifications suivantes :

La taxe de 25 ct. est augmentée à 30 ct. et celle de 30 ct. à 35 ct.

Le prix des abonnements au porteur est augmenté de 5 % et celui des abonnements personnels de 10 %.

Ces ajustements, approuvés par l'Office fédéral des transports, représentent une augmentation moyenne de 5 % sur l'ensemble des taxes.

La direction.

Notre plus formidable... VENTE FIN DE SAISON

connaît un succès sans précédent

A NOTRE GRAND RAYON DE

LINGERIE

VOUS TROUVEREZ ENCORE DES OCCASIONS EXCEPTIONNELLES - QUELQUES EXEMPLES :



UN LOT CHEMISES de nuit, interlock, Valeur 13.80 Soldé 10.- et	UN LOT COMBINAISONS jersey, blanc et rose Valeur 6.50 Soldé ...	UN LOT CHEMISES pour dame, pur coton Valeur 3.90 Soldé ...	UN LOT CHEMISES américaines, interlock, pur coton Valeur 3.90 Soldé 3.50 et
7.-	5.-	2.60	2.95

UN LOT CHAUSSONS de lit, pure laine Valeur 6.90 Soldé ...	UN LOT CULOTTES jersey, à poignets Valeur 4.90 Soldé ...	UN LOT CULOTTES pur coton à poignets Valeur 3.75 Soldé ...	UN LOT CULOTTES coton Valeur 3.90 Soldé ...
5.-	3.20	2.40	2.50

UNE AFFAIRE EXCEPTIONNELLE !

NOS FINS DE SÉRIE EN

Chemises de nuit POUR DAMES, en crépon, batiste, popeline, toile de soie, flanellette unie ou imprimée, soldées à des prix inouïs !

Valeur 29.80	23.50	19.80	16.80
15.-	13.-	11.-	9.-

UN LOT de PYJAMAS flanelle unie ou imprimée Valeur 18.90 Soldé	UN LOT COMBINAISONS toile de soie imprimée Valeur 9.80 Soldé
13.-	7.-

UN LOT SLIPS jersey laize, en noir seulement Valeur 2.50 Soldé	UN LOT LISEUSES pure laine, en blanc Valeur 10.80 Soldé
1.50	6.-

La Nouveauté SA
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

Produit spécial de la fabrique de fromage en boîtes **Chalet**



un dessert délicieux

BACHES
tissu « Bâg » : léger, solide, imperméable, depuis 9 fr. 90 le m² pour autos, motos, bateaux, tentes, bétail, tabliers, etc.
Renseignements par l'agent :
E. BIHLER
Rochefort (Neuchâtel)

Du matin au soir...
tous vos développements et copies
PHOTO NEIDHART
TERREAUX

SALON de Coiffure
Vos permanentes à chaud et à froid
FREDY

Graphologie Chiologie
Lignes de la main
Etude scientifique sérieuse et approfondie.
Conseils
Reçoit de 9 heures du matin à 8 heures du soir Excepté le jeudi. La consultation Fr. 5.-. Mme H. JACOT, rue des Vauglines No 21, Neuchâtel. Tél. 5 66 58.

ELNA
incomparable en prix et en qualité
Epancheurs 5 NEUCHÂTEL

D'un seul coup
et à la même place, vous pouvez faire
NETTOYER CHIMIQUEMENT
teindre ou faire traiter par un de nos procédés spéciaux tous vos habits usagés et les faire réparer - transformer - retourner - stopper artistiquement par notre SERVICE DE RÉPARATIONS.

Sur demande nous cherchons et livrons à domicile. Utilisez une simple carte postale ou téléphonez au No

5 59 70

Haesler
SERVICE RÉPARATIONS

Ferreaux 7 1er étage
Dépôt VAL - SERVICE
Nettoyage chimique en 3 jour
actuellement 3 pour 2
sur 3 vêtements 1 gratuit

CE SOIR
au Grand auditoire du Collège des Terreaux, dès 20 h. 15
Deuxième conférence de M. W. ALISPACH
directeur de l'Institut de caractérologie moderne «Helioda» de Zurich, sujet :
Les yeux, miroir de l'âme
Projections et analyses pratiques
Prix par conférence : membres 1 fr. 50, non-membres 2 fr.
SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS
Section de Neuchâtel

William-W. Châtelain graphologue-psychologue-conseil
Orientation professionnelle
Etudes comparées (mariage, association, etc.)
Conseils pédagogiques
Consultations sur rendez-vous
NEUCHÂTEL-MONRUZ Tél. 5 34 10

La découverte de mets nouveaux fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile... Venez vous en assurer au
Café-Restaurant des Halles
Centre gastronomique

Bureau fiduciaire SCHÜTZ
Agence immobilière FLEURIER
SYLVA
vous permet de toucher...

ACHAT - VENTE - GÉRANCE
Contentieux - Recouvrements
REMISE DE COMMERCE
Formalités diverses
DECLARATIONS D'IMPOTS
Recours - Successions

COURS DE DANSE
L'Ecole Dégallier de Lausanne, donnera un cours à Neuchâtel, Restaurant de la Paix, dès jeudi 24 janvier à 20 h. 30. Style moderne et facile. 15 heures de leçons. S'inscrire au café d'avance.

Avis de tir

Le commandant des tirs porte à la connaissance des pêcheurs et riverains du lac de Neuchâtel, que des tirs et lancements de bombes depuis avions ont lieu toute l'année, du lundi au samedi à proximité de la rive, près de Forel.

du 16 janvier au 28 février 1952, de 1030 - 1600 h.
Les lundi et jeudi, les tirs ne commencent qu'à 1200 heures.

Interdiction : Il est interdit de rester ou de pénétrer dans la zone dangereuse ainsi que de ramasser ou de s'approprier des bombes non éclatées ou des éclats de projectiles.

Renseignements : Des avis de tirs sont affichés dans les ports de : Auvonnier, Cortailod, Chez-le-Bart, Estavayer, Chevroux et Portalban.

Le détail du programme des tirs peut être obtenu à la caserne d'aviation de Payerne (Tél. 037/6 24 41) et au Bureau de la Société de navigation, place du Port, Neuchâtel (Tél. 038/5 40 12 et 5 40 13).

Aspirateurs et cireuses
Location - Vente - Echange
FACILITÉS DE PAIEMENTS à partir de Fr. 19.- par mois
Elexa
1 RUELLÉ DUBLÉ NEUCHÂTEL

LA VIE NATIONALE

Le « Flying Enterprise »
contenait des marchandises
suisses

La « Feuille officielle des Postes, télégraphes et Téléphones » publie la communication suivante :

Le cargo « Flying Enterprise », dont la presse a relevé le dramatique naufrage survenu le 10 janvier, avait à son bord la plus grande partie des colis postaux déposés en Suisse du 11 au 14 décembre 1951 à destination des Etats-Unis, de Costa-Rica, de Porto-Rico et des îles Vierges. Ces envois doivent donc être considérés comme perdus. La question de savoir si les administrations intéressées répondent de cette perte est actuellement à l'étude.

Le canton de Zurich
subventionne le théâtre
et la musique

ZURICH, 21. — Le Grand Conseil de Zurich a décidé de prélever 223,000 fr. sur le fonds destiné aux œuvres d'utilité publique, à savoir 50,000 fr. pour le Théâtre municipal, 30,000 fr. pour la Comédie, 48,000 fr. pour les représentations du « Jeu de Tell », 25,000 fr. pour la société de la Tonhalle, 20,000 fr. pour le Conservatoire de Winterthour et 150,000 francs à la Ligue contre la tuberculose.

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS	18 janv.	21 janv.
Banque Nationale	780.-	d 780.-
Crédit Fonc. Neuchâtel	735.-	d 735.-
La Neuchâteloise s.g.	1090.-	d 1100.-
Câbles élec. Cortalloid	7450.-	d 7450.-
Ed. Dubled & Cie	1380.-	d 1340.-
Ciment Portland	2610.-	d 2600.-
Tramways Neuchâtel	520.-	d 520.-
Suchard Holding S.A.	420.-	d 420.-
Etablissement Perrenoud	525.-	d 525.-

OBLIGATIONS	18 janv.	21 janv.
Etat Neuchâtel 2 1/2 1932	103.-	d 103.-
Etat Neuchâtel 3 1/2 1938	101.-	d 101.-
Etat Neuchâtel 3 1/2 1942	103.50	d 103.50
Com. Neuch. 3 1/2 1937	100.50	d 100.50
Com. Neuch. 3 1/2 1947	101.-	d 101.-
Ch.-de-Fonds 4 1/2 1931	102.50	d 102.50
Tram. Neuch. 3 1/2 1946	101.25	d 101.25
Klaus 3 1/2 1938	101.-	d 101.-
Suchard 3 1/2 1950	99.-	d 99.-

Bulletin de bourse

ZURICH	Cours du
1 1/2 % Fédéral 1941	102.25 % 102.10 % d
3 1/2 % Féd. 1946, avril	103.60 % 103.70 % d
3 % Fédéral 1949	100.75 % 100.70 % d
3 % C.F.F. 1903, diff.	102.75 % 102.80 % d
3 % C.F.F. 1938	100.70 % 100.65 % d

ACTIONS

Union Banques Suisses	1100.-	d 1100.-
Société Banque Suisse	908.-	d 909.-
Crédit Suisse	985.-	d 984.-
Elektro Watt	945.-	d 942.-
Motex-Colombus		
de Fr. 500.-	843.-	d 845.-
S.A.E.G. série I	53.-	d 53.-
Italo-Suisse, priv.	88.-	d 90.-
Réassurances, Zurich	6650.-	d 6650.-
Winterthour Accidents	5000.-	d 5010.-
Zurich Accidents	3500.-	d 3400.-
Ast et Tessin	1216.-	d 1215.-
Saurer	1095.-	d 1100.-
Aluminium	2475.-	d 2505.-
Bally	820.-	d 822.-
Brown Boveri	1195.-	d 1200.-
Löcher	1216.-	d 1225.-
Lonza	1065.-	d 1060.-
Nestlé Alimentaire	1768.-	d 1770.-
Sulzer	2240.-	d 2242.-
Baillod	84.50	d 84 1/2
Pennsylvania	84.25	d 85.-
Italo-Argentine	31.50	d 31 1/2
Royal Dutch Cy	313.-	d 316.-
Sodeco	355.-	d 356.-
Standard Oil	354.-	d 356.-
Du Pont de Nemours	398.-	d 395 1/2
General Electric	262.-	d 263 1/2
General Motors	223.-	d 226.-
International Nickel	198.-	d 213.-
Kennecott	389.50	d 397.-
Montgomery Ward	288.50	d 288 ex div.
National Distillers	145.50	d 146 1/2
Allumettes B.	52.50	d 54 1/2
U. States Steel	175.50	d 184.-

ACTIONS

Ciba	3290.-	d 3290.-
Schappo	990.-	d 990.-
Sandoz	3650.-	d 3660.-
Gely, nom.	2990.-	d 3025.-
Hoffmann-La Roche (bon de je)	6610.-	d 6620.-

ACTIONS

B. C. Valdouse	785.-	d 790.-
Crédit F. Valdous	780.-	d 785.-
Romand d'Electricité	445.-	d 452.50
Câbles Cossonay	2950.-	d 2925.-
Chaux et Ciments	1080.-	d 1080.-

ACTIONS

Ameroseo	140.50	d 140.-
Aramayo	27.50	d 28.-
Chartered	38.75	d 38.50
Garday	212.-	d 212.-
Physique, porteur	295.-	d 299.-
Scheron, porteur	545.-	d 545.-
S. K. F.	294.-	d 292.-

Billets de banque étrangers

Cours du 21 janvier 1952	Acheteur	Vendeur
Francs français	— 98	1.01
Dollars	4.35	4.37
Livres sterling	10.05	10.25
Francs belges	7.90	8.10
Francs hollandais	104 1/2	106 1/2
Lire italienne	— 62 1/2	— 65
Allemagne	85.50	87 1/2
Autriche	13.30	13.55
Espagne	8.30	8.60

Tirage 2 Février

LOTTERIE ROMANDE

Le tirage aura lieu le 2 février à 10 heures à la gare de Neuchâtel. Les billets sont en vente partout.

Un voleur de cuivre devant le tribunal criminel de Romont

Lundi matin, le tribunal criminel de Romont s'est réuni sous la présidence de M. Louis Magnin.

Le principal prévenu est Camille Boyer, né en 1908, chef d'équipe aux Entreprises électriques, prévenu de vol, éventuellement d'abus de confiance. Son compère, Roger Ziegler, habitant Vevey, est prévenu de recel.

A dix reprises, Boyer convoqua Ziegler à Ursy, à Châtoune, à Chavannes-les-Forts, à Bulle, lui livrant au total 7000 kg. de cuivre à des prix variant entre 80 ct. et 1 fr. le kilo. Il réalisa ainsi un bénéfice de 6000 à 7000 francs.

Ziegler revendit toute cette marchandise à deux de ses amis. Selon les factures produites à l'enquête, il a touché environ 11,000 fr. brut.

Camille Boyer a contesté une partie des accusations portées contre lui. Il prétend avoir livré au plus 800 kg. de déchets.

Ziegler prétend ignorer la provenance frauduleuse de ces cuivres.

Au cours de l'année 1951

La police du canton de Berne a retiré 336 permis de conduire

BERNE, 21. — La direction de la police du canton de Berne a pris en 1951 des mesures administratives plus ou moins rigoureuses en faveur de la protection du trafic routier. Le permis de conduire a été refusé dans 103 cas, il a été retiré dans 336 cas pour la durée d'un an ou plus, et des avertissements ont été donnés à des conducteurs de véhicules à moteur dans 1229 cas.

Des avertissements ont été donnés à 231 cyclistes, l'interdiction de circuler a été adressée à 128 d'entre eux alors que 766 ont dû passer un examen.

Les sports

ESCRIME

Brassard fleuret

(sp) Samedi 19 janvier, à la salle Bussière, a eu lieu le premier brassard de la saison. Sous la présidence du maître d'armes Bussière, huit tireurs se sont disputé le ruban aux couleurs de la société. Les assauts se tiraient en quatre touches.

Après une lutte serrée, les résultats ont été les suivants :

1. E. Anrig, 6 victoires, 9 touches;
2. A. Méautis, 6, 12;
3. C. Treyvaud, 6, 13;
4. W. Haeg, 4, 16;
5. P. A. Debor, 3, 19;
6. R. Jeanquartier, 2, 22;
7. A. Pfaff, 1, 27;
8. C. de Rougemont, 0, 28.

GYMNASTIQUE

Le championnat suisse aux engins

Après les quarts de finale, trente concurrents restent qualifiés pour les demi-finales. Voici le classement des meilleurs :

1. Joseph Stalder, Lucerne, 89,40;
2. Jean Tschabold, Lausanne, 88,20;
3. Ernest Gebendinger, Winterthour, 87,70;
4. Melchior Thalman, Zurich, 87,20;
5. Hans Eugster, Lucerne, 86,70;
6. Edouard Thom, Berne, 86,50;
7. Karl Frei, Regensdorf, 86,20;
8. Othmar Hüser, Lucerne et Roger Feilhaber, Saint-Sulpice, 86,10;
10. Walter Rodel, Lucerne et Robert Lucy, Berne, 86;
12. Camillo Bulloni, Bale, 85,50;
13. Fritz Lehmann, Wädenswil, 85,40;
14. Jack Guntmann, Zurich et Joseph Knecht, Zurich, 85,30.

Emissions radiophoniques

Mardi

SOTTENS et télédiffusion : 7 h., Radio-Lausanne vous dit bonjour et gymnastique. 7.15, inform. 7.20, concert matinal.

11 h., de Monte-Ceneri : musique italienne moderne - petits duos - panoramas de la Suisse italienne - extrait de Werther, de Massenet. 12.15, avec Frank Sinatra. 12.30, accordéon. 12.45, signal horaire. 12.45, inform. 12.55, une page d'Audran. 13 h., le bonjour de Jack Rollan. 13.10, Perc. Faith et son orchestre. 13.30, compositeurs suisses : Frank Martin, René Gerber, J.-Fr. Zbinden. 16.29, signal horaire. 16.30, mélodies d'Henryk Opieski. 16.50, pièces pour harpe. 17.10, musique romantique. 17.30, musique de films. 18 h., une causerie : Leonardo da Vinci. 18.10, le Clid, musique de ballet. de Massenet. 18.30, cinémagazine. 18.55, le micro dans la vie. 19.13, l'heure exacte. 19.14, le programme de la soirée. 19.15, inform. 19.25, le miroir du temps. 19.45, le disque du mardi. 19.50, le Forum de Radio-Lausanne. 20 h., le sol et le café noir. 20.30, soirée théâtrale : L'hermine, pièce de Jean Anouilh. 22.10, musique française. 22.30, inform. 22.35, l'Assemblée générale de l'O.N.U. 22.40, odes à la nature. 23 h., Radio-Lausanne vous dit bonsoir.

BEROMUNSTER et télédiffusion

6.15 et 7 h., inform. 7.15, concert matinal. 10.20, l'hiver russe. 10.50, chansons russes. 11 h., de Monte-Ceneri : émission commune. 12.30, inform. 12.40, musique de Suisse orientale. 13.10, chronique de Suisse orientale. 13.25, Concerto de clarinette en la majeur, de Mozart. 14 h., poèmes. 16 h., l'Italie d'aujourd'hui. 16.30, de Sottens : thé dansant et variétés internationales. 17.30, Verloren Söhne. 18 h., Caprices 52. 18.40, Télévision. 18.50, un récit : Das Eisehoch. 19 h., Concerto de Froboess. 19.30, inform. et écho du temps. 20.15, Sixième concert d'abonnement, avec l'Orchestre de la Tonhalle et le pianiste C. Semmann. 22.15, inform. 22.20, chronique culturelle.

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le budget américain

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Enfin, le président Truman manifeste la volonté de poursuivre le programme d'aide à l'étranger, aussi bien économique que militaire, en réclamant 7 milliards 900 millions de dollars d'argent frais pour l'administration de la Sécurité mutuelle.

Le matériel militaire va sortir en masse des chaînes de montage

Le budget militaire des Etats-Unis pour l'année fiscale 1953 est inférieur de 9,3 milliards de dollars à celui de l'exercice précédent.

Bien que le président Truman ait placé son budget sous le signe de la défense, le budget proprement dit ne s'élève qu'à 52,4 milliards de dollars, alors que le budget 1952 était de 61,7 milliards. Cette contradiction s'explique par le fait que les demandes d'ouvertures de crédits ne correspondent pas chaque année avec les dépenses effectives du gouvernement. Ainsi, les dépenses militaires « réelles » représentaient 12,3 milliards de dollars en 1950, 20,5 milliards en 1951 et 39,8 en 1952.

M. Truman estime que ces dépenses s'élèveront à 51,2 milliards pour l'exercice 1953. C'est aussi la raison pour laquelle le pentagone dispose actuellement de 90 milliards de dollars de crédits en réserve, provenant des exercices précédents et qu'il n'a pas encore dépensés.

Les dépenses des Etats-Unis pour le réarmement, malgré les apparentes contradictions en chiffres, ne font que croître chaque année.

D'autre part, comme le souligne le président dans son message, la phase des investissements pour la construction d'usines de guerre et la mise en place de l'outillage est achevée. Cette étape préparatoire est toujours très longue aux Etats-Unis et elle explique pourquoi, en dépit de budgets militaires sans cesse accrus, la production d'armements a pu paraître très insuffisante au Congrès et au public jusqu'à présent.

Désormais, le matériel de guerre va sortir en masse des chaînes de montage et, selon le président, la production d'armements va augmenter dans des proportions considérables dès les prochains mois de 1952.

M. Truman n'a pas choisi entre le beurre et les canons

En ce qui concerne l'achat de matériel (chars, navires, avions, canons, munitions, équipement électronique, etc.), M. Truman prévient le Congrès que la politique de son gouvernement ne consiste pas à accumuler des stocks considérables d'armements ni à exiger de l'industrie un effort de mobilisation totale qui risquerait de compromettre l'équilibre de l'économie américaine. C'est un effort de « mobilisation à long terme » que prévoit le projet de budget, effort que la production « ordinaire » de l'industrie doit accomplir sans à-coups.

En d'autres termes, le président Truman n'a pas choisi entre le beurre et les canons. Il propose une solution intermédiaire qui ressemble à la paix armée que connaît l'Europe entre les deux guerres. Il l'a d'ailleurs dit lui-même dans son message économique de la semaine dernière : « L'Amérique ne peut se permettre le beurre, les canons et les machines-outils tout à la fois. »

Crédits pour les recherches atomiques

Le projet de budget prévoit un crédit de 1255 millions de dollars pour les recherches atomiques. Ce crédit est inférieur à ceux des années précédentes. En 1951, le Congrès avait voté près de 2 milliards et en 1952, 1356 millions.

Cependant, si l'on compare ces chiffres avec ceux des dépenses « réelles » effectuées, on s'aperçoit que l'effort des Etats-Unis dans le domaine atomique ne cesse d'augmenter. Ces dépenses sont de 896 millions pour 1951, 1725 millions

Nouveaux incidents à Ismailia

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aucun nouvel incident n'est annoncé d'Ismailia. Les terroristes ont poursuivi leurs attaques sur le côté opposé du canal d'eau douce. Un poste britannique établi sur un pont a été l'objet d'une fusillade venant d'un village situé à 1 1/2 km. sur une colline. La fusillade a duré 90 minutes pendant lesquelles les Britanniques ont répondu au moyen d'armes antitanks et de mortiers, jusqu'à ce que les terroristes aient renoncé à poursuivre cette attaque.

Le consul américain au Caire, M. Lamar Mulliner, s'est rendu lundi à Ismailia pour assister à une messe de Requiem en l'honneur de Sœur Anthony.

Encore une fusillade à Ismailia

ISMAILIA, 21 (A.F.P.). — A la suite d'une fusillade qui a éclaté dans le cimetière musulman d'Ismailia, on annonce de source britannique qu'un Egyptien a été tué et un autre blessé et qu'un officier britannique a été gravement blessé.

Escarmouche dans un cimetière

ISMAILIA, 21 (Reuter). — Un porteur de la commande des troupes britanniques a annoncé que celles-ci avaient été aux prises avec des terroristes égyptiens derrière le quartier arabe d'Ismailia, dans le secteur où se trouvent le cimetière chrétien et musulman.

Les soldats anglais ont essuyé des coups de feu alors qu'ils fermaient le cimetière, au cours d'une perquisition dans ce quartier, qu'ils ont fouillé maison par maison. Les terroristes s'étaient

embusqués derrière des tombeaux. Ils étaient armés de fusils et de mitraillettes. Quatre d'entre eux ont été tués et cinq faits prisonniers. Un officier anglais a été grièvement blessé.

Les Anglais ont découvert, dissimulés dans une tombe, 2000 chargeurs.

Une commission mixte va enquêter sur la mort de sœur Anthony

PARIS, 21 (A.F.P.). — Une commission d'enquête mixte, comprenant des diplomates britanniques et des fonctionnaires égyptiens, a été constituée pour établir la responsabilité de la mort de sœur Anthony, a déclaré Azmy Bey, porte-parole de la délégation égyptienne, au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté qu'il convenait donc d'attendre le résultat de cette enquête avant de formuler un jugement.

Bagarre à Alexandrie

ALEXANDRIE, 21 (A.F.P.). — Seize étudiants et un policier ont été transportés à l'hôpital après une violente bagarre qui a opposé des manifestants à la police.

Cette manifestation était organisée par des élèves des écoles secondaires Abbassieh et Faroukieh qui ont voulu défiler dans les quartiers de Moharrem Bey, proches de leurs écoles. Au nombre de près de trois mille, ils se sont heurtés à un barrage de police. Assaillis par une grêle de pierres, les policiers ont lancé des grenades lacrymogènes, puis ont tiré des charges de chevroline. Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

Les « crimes » dont est accusé Rudolf Slansky

ancien secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque

VIENNE, 21 (A.F.P.). — Le ministre tchécoslovaque de la Justice, M. Stefan Rais, publie dans la revue idéologique du parti communiste « Tvorba », sur le thème « La défaite de l'ennemi intérieur renforce le parti et l'Etat », un article qui apporte quelques précisions sur les « crimes » dont est accusé Rudolf Slansky, l'ancien secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque :

1. Les ignobles traîtres et agents de l'impérialisme anglo-américain, Slansky-Svermova-Silng-Clementis-Husak-Novomsky et compagnie, écrit M. Stefan Rais, se sont servis de leurs importantes fonctions dans l'appareil du parti et de l'Etat pour tramer un complot criminel contre le camarade Clementis, contre le parti et contre la République.

2. Ces agents impérialistes voulaient, poursuit le ministre, à l'exemple du bandit fasciste Tito, détruire notre amitié et notre alliance avec notre libératrice et protectrice l'Union soviétique, afin de priver notre peuple du meilleur garant de sa liberté, de son avenir heureux et de la paix, pour le « manoeuvrer » ensuite afin de faire entrer notre République dans le camp belliciste et impérialiste.

3. En créant un « deuxième centre » dans le parti, présidé par M. Rais et en s'efforçant de le transformer en un centre de l'unité du parti, écrit enfin le ministre de la justice, Traitéusement et avec raffinement, ils dressaient et excitaient les uns contre les autres les membres de l'appareil du parti et de l'Etat et désorganisaient ainsi le rôle dirigeant du parti.

L'article de M. Stefan Rais, qui s'efforce d'autre part de ranger le stonisme au nombre des doctrines ennemies du régime de démocratie populaire — la plupart des concusés de Rudolf Slansky sont Israélites — conclut : « Il faut aujourd'hui et chaque jour démasquer et mettre hors d'état de nuire tous les agents avoués ou cachés de l'impérialisme américain, tous les ignobles restes de la réaction bourgeoise vaincue, tous les agents des idéologies ennemies bourgeoises et impérialistes, ainsi que tous les adeptes du nationalisme bourgeois sous toutes ses formes : fascisme, tismisme, stonisme et cosmopolitisme. »

Concert

Bl. Schiffmann-L. de Marval

C'est jeudi que ces deux artistes bien connus chez nous joueront à la Salle des conférences.

Bien que de formation récente ce duo violoncelle-piano a déjà remporté de brillants succès, notamment dans un concert à Paris, et on pourra bientôt l'entendre à la radio française. Ces musiciens présenteront un programme très varié, où les pièces pour piano seul alterneront avec les duos.

Signalons les pièces dans le goût populaire de Schumann, œuvre rarement jouée et, en lire audition à Neuchâtel, la sonate pour violoncelle et piano du compositeur tchèque B. Martinu.

CARNET DU JOUR

Théâtre : 20 h. 30. La neige était sale. Grand auditoire des Terreaux : 20 h. 16. « Les yeux, miroir de l'âme ». Cinémas

Studio : 20 h. 30. Demain il sera trop tard. A.B.C. : 20 h. 30. Terreur sur la ville. Apollo : 15 h. et 20 h. 30. Crime de sang-froid. Palace : 20 h. 30. La nocte des quat'jeuds. Rex : 20 h. 30. Casimir Fernandez.

AVIS TARDIFS

Chapelle des Terreaux 20 h. 15

« Et ils suivirent Jésus » par M. F. de Rougemont. Témoignage d'une jeune fille appelée comme missionnaire au Japon.

Café du Théâtre Neuchâtel

Pour passer vraiment une belle soirée...

Jean-Jac et Jo

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

On cherche un nom

Dès que les ultimes travaux d'aménagement extérieurs — pelouses, trottoirs, falaises, etc. — seront menés à chef, on pourra fêter officiellement l'inauguration de la nouvelle route des bords du lac allant de la sortie est de la ville jusqu'à la plage de Monruz.

Mais un problème n'est pas encore résolu à l'heure actuelle : c'est celui du nom que portera cette nouvelle voie de communication. La dénomination « route » est démodée et ne se porte plus guère ! On a songé un moment à parler d'un quai, mais la moitié de ce parcours étant éloignée du lac, l'on a dû y renoncer. C'est pourquoi on la baptisera probablement « chaussée ».

Au dicastère communal des Travaux publics où l'on nous a renseigné à ce sujet, nous avons appris que diverses suggestions avaient été faites, mais aucune d'entre elles n'a été retenue jusqu'à présent.

On a pensé entre autres à « route du Littoral », ce qui serait faux puisque « littoral » s'applique aux bords de la mer, cependant que « rive » correspond aux bords d'un lac. Quant à la dénomination « chaussée du Nord du Crê », elle devra probablement être abandonnée, malgré la propriété de cette désignation et cela pour des raisons d'euphonie assez compréhensibles.

Bref, on se creuse la cervelle et toutes les suggestions seront les bienvenues. Le nom choisi sera soumis au directeur du dicastère des Travaux publics, mis au Conseil communal qui décidera en dernier ressort.

NEMO.

Une première audition au Temple du bas

Dimanche après-midi, M. Charles Schneider, l'organiste bien connu du Grand Temple de la Chaux-de-Fonds et l'hymnologue dont l'œuvre honore notre pays, présentait en première audition, à Neuchâtel, une œuvre nouvelle qu'il vient d'achever : « L'année liturgique d'orgue » en vingt-cinq préludes. La même séance avait eu lieu le dimanche précédent à la Chaux-de-Fonds. Il y a 42 ans que M. Charles Schneider travaille avec acharnement et avec succès, par la parole, par la plume et par l'orgue, à renouveler la musique et l'hymnologie protestante. Son œuvre récente apporte aux organistes un répertoire liturgique tiré de la Bible, de la liturgie et du psautier, et par là-même, un singulier enrichissement au culte protestant que célèbrent ensemble, dans une même foi et un même service, les fidèles, le pasteur et l'organiste.

M. Charles Schneider peut être assuré de la reconnaissance de ses auditeurs, et de ceux qui entendent ses nouveaux préludes dans le culte, pour son inlassable labeur au service de l'Eglise et de la musique.

Une émission sur Neuchâtel destinée à l'étranger

L'émetteur national suisse d'ondes courtes de Schwarzenbourg a diffusé hier soir une émission d'une vingtaine de minutes consacrée à notre ville sous le titre : « Silhouette de Neuchâtel ». Le texte était présenté par Mme Valentine Degoumois.

A LA COMMISSION SCOLAIRE

On nous communique :

La commission scolaire s'est réunie le 18 janvier 1952, sous la présidence du Dr R. Chabli.

En ouvrant la séance, le président rappelle le décès de M. Edmond Bourquin, membre de la commission scolaire. Pendant quarante-quatre ans, le disparu fit partie de l'autorité scolaire et il fut un membre très assidu et très écouté. Ses conseils, toujours judicieux, furent d'une exceptionnelle clarté. Très attaché à la vie de nos écoles, dévoué et fidèle, le défunt laisse le souvenir d'un collègue de haute valeur. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

Démotions

La commission prend acte, avec regrets et remerciements pour les services rendus, de la démission de Mlle Edith Galley, institutrice, qui quittera l'enseignement à la fin de la présente année scolaire pour cause de mariage. Le directeur de l'école primaire retrace la très courte carrière de la démissionnaire qui a rempli sa tâche avec intelligence et dévouement.

Il est également pris acte de la démission de M. Georges Nicolet, docteur en sciences, professeur de physique et de chimie à l'école supérieure de jeunes filles. Le démissionnaire étant nommé à un poste complet au Gymnase cantonal, doit abandonner, malheureusement pour nous, son enseignement à l'école supérieure. L'homme de science est doublé, en M. Nicolet, d'un excellent musicien. Il possède d'ailleurs le brevet cantonal pour l'enseignement de la musique et du chant dans les écoles neuchâteloises. En regrettant que cette riche personnalité quitte nos écoles communales, nous faisons à M. Nicolet des vœux bien sincères pour la suite de sa carrière, qui est loin d'être terminée. Nous lui adressons

Naissances

Monsieur et Madame Walter SCHOFFER-SCIBOZ ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Pierre - André
Maternité Portes-Rouges 143

Le pasteur et Madame Jean de ROUGEMONT sont heureux de faire part de la naissance de leur fille

Irène - Christine
le 20 janvier 1952
Hôpital, Rolle La maison Burtigny s/Gland

Culte œcuménique à la Collégiale

En 1948, à l'occasion de la Semaine de l'Unité chrétienne, avait eu lieu, pour la première fois à Neuchâtel, un culte œcuménique auquel avaient officié à côté des ministres de l'Eglise réformée, le curé J.-B. Couzi, de l'Eglise catholique chrétienne et le R. P. Florousky, professeur à l'Institut orthodoxe de Paris, représentant ainsi trois grandes fractions de la chrétienté : catholique non-romaine, orthodoxe et réformée.

Dimanche soir les cloches de la Collégiale conviaient à nouveau la population de notre ville à un culte œcuménique dont les officiants représentaient les trois mêmes Eglises. Mais cette fois, c'était Mgr C. Valliadis, archimandrite de l'Eglise orthodoxe grecque qui représentait les Eglises d'Orient. Il participa au culte en célébrant, en grec, avec les réponses d'un petit chœur, un fragment important de la liturgie orthodoxe, et en prononçant, en français, une admirable prière. Les assistants avaient en mains la traduction du texte original.

Le sermon a été prononcé par le curé J.-B. Couzi, de l'Eglise catholique chrétienne de la Chaux-de-Fonds. Cet ardent prédicateur, après avoir déploré la division des chrétiens et avoir rappelé que l'Unité de l'Eglise est conforme à la volonté de Dieu exprimée dans les Ecritures, invita les chrétiens qui l'écoutaient à être des artisans de l'Unité en commençant par décider à devenir des membres vivants et fidèles de leurs paroisses.

L'Eglise protestante s'est exprimée par la voix du pasteur Robert Cand, de la Chaux-de-Fonds, président du Conseil synodal de l'Eglise réformée du canton de Neuchâtel, qui prononça la prière d'intercession et donna la bénédiction, et par le message introductif de M. Jean Vivien, et les lectures bibliques, faites par M. Jean-Philippe Ramseyer, tous deux pasteurs de la paroisse de Neuchâtel.

L'assemblée, nombreuse, chanta avec ferveur et dit à haute voix l'oraison dominicale.

On remarquait, dans l'assemblée, des représentants de l'Eglise anglicane et de l'Eglise luthérienne.

Présentation des nouveaux vitraux de la Collégiale

Dimanche matin, au cours du culte de la Collégiale, le pasteur Paul DuBois, président du comité des Vitraux de la Collégiale, présenta à la paroisse les nouveaux vitraux qui sont l'œuvre de M. Marcel Poncet et qui représentent, avec un rare bonheur, sur la paroi nord, les prophètes Esaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel, et de chaque côté de l'entrée, Moïse et Jean-Baptiste.

On sait que les autres vitraux de la Collégiale sont l'œuvre de M. Théodore Delachaux (côté sud, où l'on voit en particulier, les apôtres et de M. Clément Heaton (côté nord).

Ainsi se trouve achevée, pour la joie artistique et pour la piété des fidèles, une œuvre qui enrichit singulièrement le sanctuaire si précieux à la cité.

Nos artistes à l'étranger

Mme Blanche Schiffmann, violoncelliste, et M. Louis de Marval, pianiste, étaient mercredi passés les hôtes de la maison de l'UNESCO, à Paris. Cette institution des Nations Unies invite chaque année des artistes de différents pays à prendre part à ses concerts de l'hiver.

Nos compatriotes ont été applaudis par un chœur public, tant international que parisien. La légation de Suisse s'était fait représenter à cette manifestation artistique dont le programme comprenait entre autres, une sonate du compositeur suisse Honegger, ainsi que des œuvres modernes de musique théâtrale, russe et espagnole.

A l'Université

L'Université a délivré le diplôme cidessous : Faculté des sciences : Licence en sciences, avec orientation biologique, à Mlle Monique Langer.

LES CONFÉRENCES

« Deux conceptions du protestantisme »

On nous écrit :

La deuxième conférence du pasteur Jean de Saussure sur « La vie communautaire » avait attiré, samedi après-midi, à la Salle des pasteurs, un nombreux public. On se demandait un peu quelles étaient ces « Deux conceptions du protestantisme » qui allaient être proposées à notre examen et à notre choix, et s'il y avait vraiment deux conceptions du protestantisme. Le rapport entre le sujet de cette conférence et le moment où elle était donnée (Semaine de l'Unité chrétienne) laissait deviner que M. de Saussure nous conduirait vers une conception « œcuménique » du protestantisme.

Pour définir ces deux conceptions, le conférencier s'est servi des notions de protestantisme « exclusif » et protestantisme « inclusif ». La première attitude consiste à être, par définition, antithétique, et à manifester un préjugé défavorable à l'égard des autres confessions. La seconde attitude entend enrichir le protestantisme de tout ce qui, dans les autres confessions, est évangélique : d'où un préjugé favorable à l'égard des autres confessions et des autres siècles chrétiens.

C'est cette seconde notion que défend, avec force et conviction, M. de Saussure, dans le sens de l'œcuménisme : un protestantisme qui, au lieu de se déformer par opposition aux autres Eglises, cherche à se réformer avec les autres Eglises conformément à l'Evangile. Il faut donc que les confessions s'abordent les unes les autres avec le préjugé favorable, tout en restant fidèles à leurs origines : c'est un principe de l'œcuménisme. Les Eglises auront, ou bien une attitude sectaire (séparées, coupées les unes des autres), ou bien une attitude œcuménique.

Le pasteur de Saussure montra ensuite quelques heureuses applications la conception d'un protestantisme œcuménique entraîne dans la vie de l'Eglise, et en particulier dans le culte, tout le renouvellement du sens liturgique, dans la liturgie, dans la célébration du sacrement, dans la littérature spirituelle, dans la direction de l'Eglise et dans l'existence des communautés résidentes.

Coup de feu dans le port

Samedi, en fin d'après-midi, une glace du bateau « Cygne » amarré dans le port, a été trouée par une balle. Il semble que le coup de feu soit l'œuvre d'un chasseur de gibier d'eau.

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Les radicaux et la prochaine votation communale

(c) Assemblée vendredi soir, le parti radical a décidé de recommander aux électeurs l'acceptation de l'arrêté de police concernant les animaux bruyants et qui vise plus particulièrement l'interdiction d'établir et de maintenir des chenils sur le territoire communal.

AUVERNIER

Une belle pêche

(c) Samedi, un pêcheur de profession, P. B., a pêché à l'hameçon deux brochets de 3 et 4 kg. environ.

ENGES

Une cheville fracturée

(c) Marchant aux côtés de ses chevaux attelés à un lourd tombereau, M. Louis Gachet glissa et se fractura une cheville. Ne perdant, malgré la douleur, ni les rênes ni son sang-froid, il put arrêter l'attelage à temps, évitant de justesse de passer sous le véhicule. Reconduit à son domicile par des fermiers complaisants, il a reçu peu après les soins d'un médecin.

Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

Rédacteur responsable : R. Brachet

AU THÉÂTRE

« La neige était sale »

de Georges Simenon

Georges Simenon a écrit des dizaines et des dizaines de romans dont beaucoup sont fort bons et qui passionnent d'innombrables lecteurs. Transposés à l'écran, ces récits conservent leur intérêt ; l'atmosphère dont l'auteur sait entourer et l'action et ses personnages est à même d'être rendue parfaitement par le cinéma. Qu'allait donner l'expérience au théâtre ? « La neige était sale » est le premier livre de Simenon, je crois, à avoir été adapté à la scène. M. Frédéric Dard s'est passionné pour cette adaptation ; l'auteur lui-même y a mis la dernière main. L'œuvre romanesque a été fragmentée en cinq tableaux. Les liaisons indispensables (une question qui ne se pose ni à la lecture, ni au cinéma) ont été imaginées au mieux grâce à un artifice scénique vieux... comme le théâtre : on fait intervenir un léger rideau, ou moins dans la première partie du spectacle, un personnage, en l'espèce l'original et attachant Paul Meurisse, qui évoque ce qui ne peut être représenté. M. Meurisse se muera d'ailleurs en personnage même du drame — et ce sera encore plus intéressant — dans le dernier tableau. Enfin, la mise en scène de M. Raymond Rouleau, et les décors sont remarquables et puissamment suggestifs. Bref, extérieurement, techniquement, scéniquement, tout a été mis en œuvre pour que l'ouvrage de M. Simenon devienne une pièce de théâtre.

Et ce n'était point pourtant une pièce de théâtre ! Du moins si l'on admet qu'une pièce de théâtre doit avoir sa vie propre, son mouvement et son rythme particuliers, qui se déroulent selon des lois internes et sans que rien ne soit jamais imposé du dehors. Or, tel n'est pas le cas de « La neige était sale ». Il faudrait pouvoir comparer l'œuvre écrite et l'œuvre représentée afin de pouvoir mieux expliquer les intentions de l'auteur, afin de comprendre mieux encore pourquoi il a créé cette atmosphère. On conviendrait qu'en présence d'une pièce authentique, le spectateur en général ne se demande rien de pareil.

N'allons pas conclure pourtant de ces réserves (qui dénoncent en somme une lacune qui est celle de toutes les adaptations) que la soirée d'hier était une soirée perdue. Au contraire, ce fut une soirée extrêmement curieuse, et cela parce

que la thèse de l'auteur — soutenue par tous les mérites scéniques que nous venons de dire — a suscité un intérêt constant. Assurément le thème est scabreux et au début — jusqu'au moment où l'on saisit le mécanisme qui fait agir le personnage principal — on respire mal ; on se révoite devant tant de laideur et on se demande, un temps, pourquoi ce lamentable étalage.

Nous voici dans une ville allemande pendant la guerre. On se trouve d'abord dans un bar louche, puis dans une maison close. Cela finira, comme il se doit, par l'évocation d'une prison. Dans ce cadre peu reluisant, deux hommes, comme de vingt ans. Il est le fils de la tenancière de ces lieux... peu communs. Pourquoi éprouve-t-il le besoin de tuer, pourquoi saccage-t-il d'une manière atroce l'amour qui vient à lui, pourquoi refuse-t-il de « donner » en fin de compte à la police le misérable qui l'a conduit au crime ? Il est une crapule, mais il n'a obéi dans ses actes à aucun mobile bas : c'est que nous assistons à une étrange inversion qui ne s'explique assurément que par le milieu putride où a vécu le personnage de Frank. Il suit en somme certaines règles — fidélité à soi-même — qui, si elles étaient appliquées sur un autre plan, auraient conféré à ce jeune homme une valeur indéniable. Mais, encore une fois, tout se déroule ici sur un plan si bas que tout est taché, tout est tourné vers le mal. Et c'est là peut-être le drame de certaine jeunesse des grandes villes et des temps de trouble. C'est par là aussi peut-être que Simenon finit par toucher à l'humain.

En fin de compte, le Théâtre municipal de Lausanne qui, en Suisse romande, poursuit son œuvre avec tant de ténacité, aura eu raison de nous montrer cet essai. Et il a été fort bien inspiré dans la distribution des rôles. Nous ne pouvons mentionner tous les acteurs et les actrices de talent qui ont animé la pièce. Mais à côté de Paul Meurisse, qui n'aurait polyné depuis les Neuchâtelois impatients de le voir enfin une fois sur notre scène — il me faut nommer M. Robert Hosselin qui a su rendre avec la force en même temps qu'avec les nuances nécessaires le personnage de Frank.

R. Br.

BOUDRY

Le Conseil général accepte la revalorisation des traitements du personnel communal

(c) Trente-deux membres étaient présents à la séance du Conseil général du vendredi 18 janvier, présidée par M. Marcel Courvoisier. L'ordre du jour était consacré à la revalorisation et à la stabilisation des traitements des employés communaux et des conseillers communaux.

Traitement des employés. — Le projet du Conseil communal qui n'avait pas été soumis au vote lors de la séance de décembre, mais renvoyé à la commission des comptes, prévoyait une allocation de stabilisation de 4 % qui reste inchangée, tandis que l'allocation de revalorisation qui était de 5 % dans le projet primitif est de 6 % dans le nouveau projet, ce qui porte l'augmentation totale de 9 à 10 %.

M. W. Jeanmonod propose que le traitement de base du chef des Services industriels soit porté de 8400 fr. à 8600 fr., ce qui fera avec la haute paye et l'augmentation 10,945 fr., et que le traitement de base du cantonnier adjoint passe de 5880 fr. à 5980 fr. ce qui donnera avec les allocations un salaire annuel de 6645 fr.

M. Frossard appuie ces propositions et désire que le poste de cantonnier adjoint soit placé dans la classe VI des traitements.

La proposition concernant le chef des Services industriels est acceptée par 7 voix contre une et 24 abstentions ; celle concernant le supplément de 500 fr. au président de commune et de 300 fr. au secrétaire. M. Huguet qui s'est renseigné à Cortaillod, propose que le Conseil général adopte les mêmes traitements que nos voisins, soit : 500 fr. par conseiller communal plus 300 fr. au président et 200 fr. au secrétaire.

Après une discussion, au cours de laquelle le Conseil communal s'est retiré après que le président de commune eut fait remarquer que les conseillers communaux ne demandaient pas d'augmentation, la proposition de la commission des comptes a été adoptée à l'unanimité moins une voix et plusieurs abstentions.

La proposition de porter de 15 fr. à 20 fr. la vacation journalière d'un membre du Conseil communal d'une commune a été adoptée à l'unanimité.

Vente d'une parcelle. — Le Conseil communal a été autorisé à vendre à M. Charles Gerber, membre du pouvoir exécutif, une parcelle d'environ 180 m², située à côté du vieux cimetière, au prix de 4 fr. le m².

JURA BERNOIS

PORRETRUY

Corruption de fonctionnaires

Confirmant un jugement de première instance du Tribunal pénal de Porrentruy, la première Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne a condamné à huit mois de prison sans sursis un ancien commerçant accusé de corruption incitant au faux en écritures et incitant à violer le secret de service.

Le condamné avait tenté d'échapper à l'impôt sur le chiffre d'affaires et à l'impôt de luxe, en assurant qu'il avait exporté en France des quantités importantes de montres, qu'il avait en réalité écoulées clandestinement en Suisse. Il parvint à corrompre deux douaniers, qui lui procurèrent des documents falsifiés concernant ses prétendues exportations, tout en lui promettant de lui indiquer à quel moment il pourrait franchir la frontière sans être aperçu.

Les deux douaniers ont été condamnés à Porrentruy à un mois de prison avec sursis et en même temps ont été renvoyés de l'administration.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Une vague de froid

(c) Les chutes de neige ont été suivies d'une vague de froid. Lundi matin, à 7 heures, le thermomètre marquait moins 21 degrés à la rue Léopold-Robert.

Cette nuit a été aussi froide que la précédente, puisque le thermomètre marquait déjà moins 14 degrés hier soir à 19 heures.

Un appartement inondé

(c) Lundi matin, les Services industriels ont dû intervenir dans un appartement de la rue Léopold-Robert 132 qui menaçait d'être inondé. Un locataire ayant eu la malencontreuse idée de laisser une fenêtre ouverte, le froid fit geler l'eau des tuyaux du chauffage central qui éclata. L'eau du radiateur se répandit dans l'appartement en occasionnant quelques dégâts.

Un ouvrier blessé

(c) Lundi après-midi, un accident est survenu à la rue du Rocher. La victime est un ouvrier d'une entreprise de la ville. Ce dernier en voulant descendre d'un camion en marche, a eu un pied pris sous la roue arrière. Il a été transporté au poste de police, puis de là à son domicile. On craint qu'il ne souffre d'un écrasement de la plante du pied.

Un feu de cheminée aux Eplatures

(c) Au début de l'après-midi de lundi, les premiers secours furent appelés à se rendre dans la ferme située aux Eplatures, Grise 16, où un feu de cheminée s'était déclaré. Le sinistre a été rapidement conjuré, mais la cheminée est en partie détruite.

L'automotrice les Ponts - la Chaux-de-Fonds en panne

Hier matin, l'automotrice qui dessert la vallée des Ponts-la Sagne-la Chaux-de-Fonds, n'a pu prendre le départ à 6 h. 30, comme de coutume, par suite d'une panne de moteur. Il fallut organiser des services de cars pour amener les voyageurs ; le premier car postal est arrivé à la Chaux-de-Fonds à 8 h. 20 au lieu de 6 h. 45.

LA BRÉVINE

33 degrés sous zéro !

(c) Après les importantes chutes de neige de la fin de la semaine dernière — il y a plus d'un mètre de neige en rase campagne — dimanche soir le ciel s'est éclairci et brusquement le thermomètre est tombé à —20°.

Lundi matin entre sept et huit heures, on notait —32° ! C'est la température la plus basse enregistrée jusqu'ici pour l'hiver 1951-1952.

VALLÉE DE LA BROYE

PAYERNE

Hécatombe de poules

(c) Malgré la chasse aux renards effectuée ce dernier automne, ces carnassiers sont toujours nombreux dans la vallée de la Broye.

C'est ainsi que dans un bassecour du village de Champtauroz, un ou plusieurs de ces animaux ont réussi à tuer 25 poules pondueuses.

Dans une ferme près de Payerne, 8 poules ont été emportées d'un poulailler dans les bois environnants.

Une contribution impopulaire

(c) En 1944, les berges de la Broye avaient été endommagées à la suite de la crue de la rivière et les dégâts s'élevaient à plus de dix millions de francs. Le répartition des frais devait se faire entre l'Etat, les communes et les propriétaires riverains. Ceux de Payerne, lorsqu'ils eurent connaissance des frais qui leur incombaient constituèrent un comité d'action qui intervint auprès du Département des travaux publics.

Les autorités de ce département ont vérifié la contribution calculée pour chaque propriétaire riverain et une importante diminution leur sera vraisemblablement accordée.

En effet, les sommes précédemment mises à l'enquête révélèrent que la ville de Payerne devait supporter 1,360,000 fr. dont la moitié incombait aux finances communales et l'autre moitié aux propriétaires riverains.

Ceux-ci devaient donc payer 680,000 fr. en 24 annuités ou 476,000 fr. comptant. Une partie de cette somme incombait encore à la commune pour le domaine communal.

Après vérification, les fonds riverains de Payerne ne seront plus imposés que pour 385,000 fr., y compris 48,500 fr. pour les fonds privés de la commune.

Les propriétaires riverains auront donc à payer 336,500 fr., chacun a le droit de s'acquitter en 24 annuités.

Réunis en assemblée au nombre de 150, les intéressés ont pris connaissance du résultat obtenu, mais ils maintiennent leur idée que la rivière, la Broye, est devenue le grand collecteur d'une vaste région dont chaque propriétaire foncier profite en y envoyant ses canalisations d'égout, les drainages, etc.

Ils ont pris la résolution d'intervenir auprès du Conseil communal pour que, comme cela se pratique dans les autres cités, les finances communales prennent en charge les contributions incombant aux particuliers et proposent que la commune couvre cette dépense en prélevant un supplément à l'impôt foncier, supplément perçu à titre temporaire.

Une demande a été présentée en vue de prolonger au 1er avril 1952 le délai de paiement de la première tranche de cet impôt extraordinaire.

RÉGIONS DES LACS

BIENNE

Deux accidents de ski

Jacqueline Volmi, âgée de 13 ans, qui skiait à Macolin, a fait une grave chute. Relevée avec une jambe cassée, elle a été transportée d'urgence à l'hôpital du Pasquart, à Bienne.

M. Otto Ruffer, apprenti de commerce, qui s'adonnait au sport du ski, aux Prés-d'Orvin, a fait une chute. Souffrant d'une jambe cassée, il est hospitalisé à Bienne.

PORTALBAN

La première neige

(c) La neige est tombée en abondance dans toute la vallée de la Broye, provoquant un peu partout des retards et des perturbations dans le trafic. Cependant, dans notre village, elle est la joie des bambins qui profitent de cette aubaine pour s'adonner aux plaisirs de l'hiver.

VAL-DE-TRAVERS

Le froid

(c) Lundi, dans la matinée, le mercure est descendu, dans le Val-de-Travers, à 14 degrés au-dessous de zéro, ce qui est la température la plus basse enregistrée cette année.

BUTTES

Chute d'un skieur

Dimanche, en fin d'après-midi, M. Gilbert Freymond, âgé de 19 ans, qui, du Chasseron, retraits à Buttes, a fait une chute et s'est cassé le fémur gauche.

Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, le blessé a été conduit à l'hôpital de Sainte-Croix.

Derniers devoirs

(sp) Lundi après-midi, on a rendu les derniers devoirs à M. Camille Luthy, décédé à l'âge de 60 ans. Ancien facteur postal, le défunt fit partie du Conseil général et fut pendant plusieurs années, le porteur dévoué de la « Feuille d'avis de Neuchâtel ».

FLEURIER

Une mauvaise chute

(c) Dimanche après-midi, un employé de bureau, M. Gilbert Christen, qui faisait du ski dans la région de Mont-Essert, est malencontreusement tombé et s'est fracturé le pied gauche. Transporté sur une luge à l'hôpital, le blessé reçut les premiers soins que nécessitait son état puis fut reconduit à son domicile.

CROIX

Monsieur André Renaud de Perdiguer

Monsieur et Madame Ferdinand Stuedler-Tarrazi et leurs enfants, à Paris ; Madame Germaine de Perdiguer, à Paris ; Monsieur Gaston de Lumley et ses enfants, à Paris ; Monsieur et Madame Samuel Perret-Renaud, à Neuchâtel ; Les familles Ardisson de Perdiguer, Eddé, Fouté, Tarrazi, Le Marchant, Bellavoine, en France ; Renaud, Stuedler, Guilloid, à Neuchâtel ; Meinhard, à Marseille ; ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la douleur de faire part du décès de

Madame André RENAUD

née Cézette Ardisson de Perdiguer

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, que Dieu a reprise à Lui, ce jour, munie des saints sacrements de l'Eglise.

Neuchâtel, le 19 janvier 1952.

(Fahys 79) Dieu est amour.

La messe de Requiem aura lieu mardi 22 janvier, à 10 h. 15, et l'ensevelissement, sans suite, à 11 heures.

Selon le désir de la défunte, la famille ne portera pas le deuil ; on est prié de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes, mais de penser aux œuvres.

De Profundis. Priez pour elle.